

Conférence Internationale des Barreaux

39 Avenue Victor Hugo

75016, Paris

Secretariat.general@cib-avocats.org

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU LIBAN

La **Conférence Internationale des Barreaux (CIB)** salue avec une immense satisfaction l'adoption par le Parlement libanais de la loi portant abolition de la peine de mort.

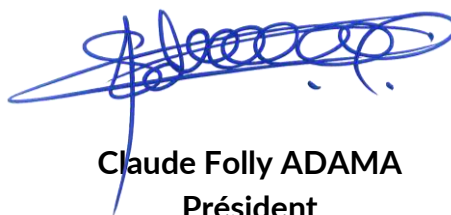
Cette décision historique constitue une avancée majeure pour la protection du droit à la vie, de la dignité humaine et des droits fondamentaux et un exemple unique dans la région. Elle revêt une portée d'autant plus forte qu'elle intervient dans un contexte particulièrement difficile pour le Liban et son peuple.

La CIB :

- **ADRESSE** ses chaleureux compliments à toutes celles et tous ceux qui, au fil des années, ont porté avec constance et conviction ce combat pour l'abolition : parlementaires, avocats, défenseurs des droits fondamentaux et acteurs de la société civile.
- **REND hommage au peuple libanais qui**, au milieu des épreuves qu'il traverse, donne ainsi un témoignage remarquable de son attachement aux valeurs d'humanité, de justice et de respect de la vie.
- **FORME** le vœu que cette avancée historique ouvre la voie à une abolition toujours plus large de la peine capitale et puisse inspirer d'autres États qui la maintiennent encore dans leur législation.

En abolissant la peine de mort, le Liban fait le choix de la vie, de la dignité et d'une justice qui ne renonce jamais à son humanité.

La Conférence Internationale des Barreaux lui adresse, ainsi qu'à tous les artisans de cette avancée historique, ses plus vives félicitations.



Claude Folly ADAMA
Président